
Adresse de la société populaire de Nantes qui annonce de travailler à la fabrication du salpêtre et des armes et d'offrir bientôt à la patrie une frégate pour combattre les ennemis de la République, lors de la séance du 12 floréal an II (1er mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Nantes qui annonce de travailler à la fabrication du salpêtre et des armes et d'offrir bientôt à la patrie une frégate pour combattre les ennemis de la République, lors de la séance du 12 floréal an II (1er mai 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 525-526;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28699_t1_0525_0000_14

Fichier pdf généré le 30/03/2022

» Le présent décret ne sera pas imprimé; il sera inséré au bulletin de correspondance » (1).

13

La Société populaire de Grignan annonce que le citoyen Victor Vigne fait don à la nation de la finance de l'office de notaire, dont son père étoit pourvu.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité de liquidation (2).

14

Les administrateurs du district de Bar-sur-Seine préviennent la Convention qu'ils viennent d'envoyer à la monnoie une seconde caisse contenant 413 marcs d'argenterie, or et galon, et qu'ils font charger pour Paris, 8,681 liv. de cuivre rouge, jaune et argenté, et 187 livres de plomb; ils rappellent les différens dons faits à la patrie par les communes de ce district, en habits, souliers, chemises, linge, armes; et annoncent l'envoi de 1,000 livres de salpêtre à Châlons. La vente des biens d'émigrés continue de se faire avec le plus grand succès.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au Comité des domaines nationaux (3).

15

Les citoyens composant la Société populaire du Coudray *Saint-Germer* prient la Convention de changer les noms de cette commune en ceux du *Coudray-en-Thelle*; ils la félicitent sur le courage et l'énergie qu'elle vient de déployer pour anéantir les traîtres qui osoient encore conspirer contre la liberté et la représentation nationale, et l'invitent à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité de division (4).

16

Les citoyens composant la Société populaire de Nantes expriment les mêmes sentimens; ils annoncent qu'ils travaillent à la fabrication des armes et du salpêtre, et qu'ils offriront bientôt à la patrie une frégate pour combattre, sur mer comme ils le font sur terre, les ennemis de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

(1) P.V., XXXVI, 266. Minute de la main de BÉZARD (C 301, pl. 1069, p. 14). Décret n° 8995. Reproduit dans Bⁱⁿ, 13 flor. (1^{er} suppl.); J. Fr., n° 586.

(2) P.V., XXXVI, 267. Bⁱⁿ, 15 flor. (2^e suppl.).

(3) P.V., XXXVI, 267. M.U., XXXIX, 204.

(4) P.V., XXXVI, 267. Bⁱⁿ, 13 flor. (1^{er} suppl.).

(5) P.V., XXXVI, 268. Bⁱⁿ, 15 flor. (2^e suppl.).

[Nantes, 25 germ. II] (1).

« Citoyen président,

Nous te faisons passer une adresse des sans-culottes de Nantes à la Convention nationale dans laquelle elle verra l'esprit qui anime toujours les patriotes de cette commune pour la défense de la République et l'affermissement de la liberté qui doit renverser et faire disparaître tous les tyrans coalisés et anéantir tous les conspirateurs.

La Société populaire joint ici un extrait du procès-verbal de sa séance du 23 germinal; nous espérons en conséquence offrir au plus tôt à la patrie une frégate pour aller combattre sur mer, comme sur terre les ennemis de la République. S. et F. ».

PEYLET (présid.), HOUDET (secrét.),
LE MINIHY (secrét.), METEYER (secrét.).

[Nantes, 23 germ. II].

« Représentants du peuple français,

Tandis que nos frères, sur les frontières, combattent coude à coude, exterminent les satellites des despotes, nous, patriotes des cités, unis à jamais, nous marchons aussi au pas de charge, nous travaillons sans relâche à fabriquer des armes, du salpêtre et à déjouer les complots par notre active surveillance. Comme vous, nous savons braver les calomnies et le fer des conspirateurs, et, nous l'avons déjà dit, nous jurons avec vous de rester à notre poste et de ne planter l'olivier de la paix que sur la tombe du dernier des traîtres et des tyrans.

Législateurs, vous êtes investis de la confiance du peuple; point de pitié pour les factions; qu'elles s'anéantissent toutes à la voix d'une nation juste et inexorable. Rejetez à jamais de notre sein les tyrans, les prêtres, les esclaves, les oisifs tous les hommes vicieux. Que notre patrie ne soit peuplée que d'une famille de frères probes, courageux, dignes d'elle.

Le pouvoir des hommes est passé, et tout doit assurer le règne de la liberté et de l'égalité, sa compagne inséparable; c'est-à-dire le règne des vertus et du bonheur!

Que les hommes pervers fuient, leurs trônes sont brisés; la vérité seule est éternelle, de même que la puissance populaire est immuable. La terre de la liberté doit être le tombeau du crime, et si l'on vanta longtemps la grandeur du peuple romain, on citera, désormais les vertus du peuple français!

[mêmes signatures].

[Extrait du p.-v. de la séance du 23 germ. II].

Présidence du citoyen Peylet,

Un membre a demandé qu'au nom de la Société populaire de Nantes, il soit offert une frégate à la République et dit que les sans-culottes, toujours prêts à faire de nouveaux sacrifices pour le succès des armes de la République, et tous les bons citoyens de la commune de Nantes, s'empresseront de concourir à réaliser cette offre patriotique. (Applaudi). Déjà les ci-

(1) C 303, pl. 1109, p. 11, 12, 13 (imprimé).

toyennes des tribunes déclarent qu'elles souscriront toutes pour le même but (*nouveaux applaudissements*).

Tous les membres appuient et adoptent cette motion à l'unanimité. En conséquence, le président a émis le vœu de la Société, et a annoncé que le registre de souscription sera ouvert demain, à midi; et qu'un extrait du procès-verbal sera remis aux représentants du peuple, et envoyé à la Convention nationale; et qu'il sera imprimé et affiché, pour inviter tous les bons citoyens à venir déposer leur offrande civique sur l'autel de la patrie.

PEYLET (*présid.*), C. FORGET, LEMINHY (*secrét.*), HOUDET (*secrét. perpétuel*).

17

Lecarpentier, représentant du peuple, écrit de Port Malo (1) sous la date du 6 floréal, que deux nouvelles prises viennent d'entrer dans ce port: la première est un bâtiment danois de 150 tonneaux, chargé de planches et bois de construction pour l'Angleterre; et la deuxième un bâtiment anglais de 6 canons chargé de fer et autres marchandises, allant à la traite des nègres.

Insertion au bulletin, renvoi au Comité de salut public (2).

[*Port-Malo, 6 flor. II*] (3).

« Citoyen Président,

J'aurai encore avant mon départ dont j'attends toujours l'autorisation du Comité de salut public le plaisir d'annoncer à la Convention nationale l'arrivée en ce port de deux prises intéressantes enlevées par les aigles républicaines. L'une est un bâtiment danois de 150 tonneaux ou environ, chargé de planches et mâtures, destiné pour l'Angleterre et amené en France par la corvette *La Citoyenne* du Havre; l'autre est un bâtiment anglais de six canons, portant charge de fer, de poudre et de fusils, allant à la traite des nègres et détourné de sa route par la frégate *l'Unité*, faisant partie de la division du contre-amiral Mielly. La cargaison de la première est arrivée fort à propos pour hâter la confection des bâtiments de guerre qui se préparent ici, et indépendamment du contenu de la seconde, on peut faire du navire qui est doublé en cuivre, une bonne corvette de 14 canons; ainsi tout est profit.

C'est bien dommage que Pitt soit tant occupé à souffler aux yeux du peuple ses globules phosphoriques: s'il avoit un petit moment de trop, il pourrait l'employer plus utilement pour la nation anglaise, en proposant au lieu d'un bill ou d'une bulle de savon contre la République française une lecture de la liste des prises faites par

(1) Saint-Malo, Ille-et-Vilaine.

(2) P.V., XXXVI, 268. Bⁿ, 12 flor.; *J. Sablier*, n° 1292; *C. Eg.*, n° 622, p. 250; *J. Mont.*, n° 170; *J. Fr.*, n° 585; *J. Paris*, n° 487; *M.U.*, XXXIX, 204.

(3) AF^{II} 294, pl. 2464, p. 35; *J. Matin*, n° 620; *Débats*, n° 589, p. 162; *Mon.*, XX, 357; *J. Lois*, n° 581; *Rép.*, n° 133; *Feuille Rép.*, n° 303; *Ann. patr.*, n° 486; *J. Perlet*, n° 587 et 588.

nos vaisseaux. Mais non, ce grand homme n'a pas de tems à perdre, et il sait mieux choisir l'objet de ses délibérations du parlement pour prolonger l'erreur et compromettre la fortune de l'Angleterre. S. et F. ».

LECARPENTIER.

(*Applaudissements*).

18

Le vice-président du district de Cérilly, département de l'Allier, fait connoître à la Convention le trait de patriotisme suivant:

Un détachement de hussards, partant pour la Vendée, passe par la commune d'Ainay-sur-Sologne; l'un d'eux avoit un cheval très fatigué: « Ton cheval ne peut te servir, lui dit » le nommé Bourdin qui n'est pas riche [et qui n'a que deux fils, tous deux aux frontières]; » il peut te faire périr. J'en ai un bon; prends-le, » et laisse le tien ici. Cet échange s'effectua. » Bourdin prit le cheval fatigué, qui sous peu de jours sera en bon état, et vient de l'offrir à la patrie » (1).

BOURGOUIN poursuit: La Société populaire de Cérilly a déjà fait quelques fonds pour équiper un cavalier jacobin; elle n'est pas assez riche pour exécuter ce projet par elle-même. Je pense qu'avec l'offrande de Bourdin et la réunion de quelques Sociétés voisines à qui l'on a écrit, les intentions de celle de Cérilly seront remplies (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

19

L'agent national de Revel annonce à la Convention l'envoi d'un échantillon de salpêtre, fruit du travail des sans-culottes du chef-lieu de ce district.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[*Revel, 2 flor. II*] (5).

« Citoyens représentants,

Je vous fait passer un échantillon de salpêtre, fruit des travaux des bons sans-culottes de l'atelier du chef-lieu de district de Revel. Leur première manipulation révolutionnaire n'a pu donner qu'environ un quintal de cet instrument de mort, qui doit exterminer tous les ennemis de notre liberté.

Soyez convaincus, citoyens représentants, que les ouvriers de notre fabrique, travaillent avec la plus grande ardeur et sont animés du zèle le plus ardent; pour préparer la foudre qui doit

(1) P.V., XXXVI, 268. Bⁿ, 13 flor.; *J. Sablier*, n° 1292; *J. Fr.*, n° 585; *M.U.*, XXXIX, 233; *J. Mont.*, n° 171; *Mon.*, XX, 380; *Débats*, n° 591, p. 172.

(2) C 303, pl. 1109, p. 16.

(3) P.V., XXXVI, 268.

(4) P.V., XXXVI, 269. Bⁿ, 15 flor. (2° suppl.). Revel, Haute-Garonne.

(5) C 302, pl. 1095, p. 20.